

**Titre : Vers une dichotomie des formes d'unités de méthanisation agricole en France ?**

**Auteurs : Alexandre Berthe, Mathilde Fautras, Pascal Grouiez, Sabina Issehnane**

Comptant aujourd'hui plus de 500 unités de méthanisation (UM) agricoles (ADEME 2019), la filière de la méthanisation se structure en France depuis une dizaine d'années à la faveur du soutien des politiques publiques, en s'appuyant sur une diversité grandissante des modèles économiques des méthaniseurs (Béline et al 2013, ADEME et Solagro 2018). L'article propose un panorama des formes d'unités de méthanisation, en s'appuyant sur 50 entretiens semi-directifs menés auprès d'agriculteurs du Grand-Est et de la Nouvelle Aquitaine et 30 entretiens conduits auprès d'acteurs institutionnels. Ce panorama permet de questionner le devenir des différents modèles d'UM dans le contexte de redéfinition de la Programmation pluriannuelle de l'énergie.

Aux côtés des pionniers, en cogénération sur des UM individuelles à la ferme (Berthe, Grouiez et Dupuy 2018), se développent de plus en plus de projets collectifs portés par des agriculteurs et impliquant parfois d'autres actionnaires comme les coopératives agricoles. L'implication croissante des céréaliers dans la filière, la diversité des motivations des agriculteurs ainsi que la réorganisation du travail entre l'UM et l'exploitation soulèvent la question du modèle agricole que sous-tend la méthanisation.

Des modifications récentes dans la filière tendent à exacerber encore la diversité, et même les contradictions entre les modèles de méthanisation. D'un côté, des dispositifs favorables au développement de l'injection sont portés par divers acteurs tels que GRDF (décret n°0149 du 29 juin 2018 sur le droit à l'injection) et des associations comme l'ATEE ou l'AAMF visant à professionnaliser et pérenniser la filière. L'essor de l'injection va de pair avec des UM de plus grande taille (ADEME 2018), impliquant une organisation collective complexe à mettre en oeuvre, et nécessitant parfois de collecter des intrants en dehors du secteur agricole, ce qui pose la question de la qualité du digestat. Cependant le poids maintenu du nucléaire dans le mix énergétique français interroge quant à l'avenir de l'injection du biométhane produit à la ferme. De l'autre côté, se dessine un potentiel de la micro méthanisation centrée sur les effluents d'élevage, à travers des agriculteurs cherchant une plus grande autonomie énergétique et vis-à-vis des agro-industriels, mais aussi à travers des acteurs capables de porter cette micro méthanisation (bureaux d'études et constructeurs spécialisés), qui anticipent la réduction probable des subventions à l'investissement et au tarif de rachat de l'énergie à moyen terme.

## **Références**

ADEME, "Agriculture et énergies renouvelables : contributions et opportunités pour les exploitations agricoles", Rapport final de mission, 2018, 205 p.

ADEME, "Réaliser une unité de méthanisation à la ferme. Projets de moins de 500 kWé ou de 125 Nm<sup>3</sup>/h", Rapport de l'ADEME, 2019, 40 p.

ADEME et Solagro, "La méthanisation, levier de l'agroécologie", Synthèse des résultats du programme MéthaLAE, 2018, 14 p.

Béline F, Peu P, Dabert P, Trémier A, Le Guen G et Damiano A, "La méthanisation en milieu rural et ses perspectives de développement en France", *Sciences, Eaux & Territoires* vol.3, n°12, 2013, pp.6-13.

Berthe A, Grouiez P et Dupuy L, "Les 'upgradings stratégiques' des firmes subordonnées dans les CGV : le cas des éleveurs investissant dans des unités de méthanisation", *Revue d'Économie Industrielle* n°163, 2018, pp.187-227.